

*Extrait du*

**PLAN DE GESTION INTÉGRÉE RÉGIONAL**

**CONSEIL DU SAINT LAURENT**

**TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN**

**PORTRAIT ET DIAGNOSTIC**

**Enjeu : Érosion et submersion côtière**



**CONSEIL DU SAINT-LAURENT**  
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

**2021**

**Version déposée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en janvier 2021, pour approbation.**

## DIAGNOSTIC

Dans le cadre de la rédaction de ce PGIR, le diagnostic a été réalisé en plusieurs étapes. Dans un premier temps, en tenant compte des informations comprises dans les fiches portrait, les problèmes vécus ou potentiels pour le territoire ont été synthétisés (premier encart). À partir de ce même portrait, en 2017, les participants du groupe de travail « *Érosion et submersion côtière* » ont définis 18 préoccupations (encart suivant). Puis ces informations ont été retravaillées, en 2020, pour aboutir au diagnostic tel que présenté dans le tableau « *Orientations et diagnostic : Érosion et submersion côtière* » qui se trouve à la fin de cette section.

### **Problèmes vécus ou potentiels (synthèse du portrait)**

- Le territoire côtier de la rive sud de l'estuaire moyen est majoritairement composé de côtes basses meubles (milieux sableux et marais maritimes).
- Les marais et les falaises meubles sont les plus sensibles au phénomène d'érosion.
- 85 % des côtes du territoire sont dites basses, la ligne de rivage ne dépasse pas les 1,5 m de hauteur, indiquant une côte potentiellement sensible à la submersion côtière.
- On s'attend à ce qu'avec les modifications de l'environnement associées aux changements climatiques, notamment la diminution du couvert de glace hivernal et l'augmentation du niveau marin, l'érosion et la submersion soient plus importantes sur le territoire.
- L'ampleur des activités humaines sur la côte ne fait que croître depuis quelques décennies de sorte qu'on assiste à une augmentation de l'artificialité des berges au détriment des habitats côtiers. Ces infrastructures rigides provoquent des réactions en chaîne qui modifient la dynamique naturelle et fragilisent la côte.
- L'érosion et la submersion ont des impacts sur l'économie locale (perte de terrain et coûts d'intervention, perte des usages) ainsi que sur les écosystèmes côtiers (directement ou indirectement à cause des mesures de protection en dure mises en place)
- L'adaptation au changement climatique et la gestion des risques côtiers sont une responsabilité collective (développement et partage d'expertise et de connaissances, réglementation, planification...) cependant c'est, actuellement, surtout au milieu municipal qu'incombe la lourde tâche de sa mise en œuvre concrète.
- Le travail en silo et le manque de vision commune engendrent une difficulté à instaurer une

gestion cohérente de la zone côtière au Québec.

Les échanges au sein du groupe de travail « *Érosion et submersion côtière* » ont permis de faire émerger une liste de 18 préoccupations qui font consensus en 2017.

### **Diagnostic (2017) - Liste des préoccupations**

1. Probable accroissement et accélération de l'érosion côtière dans certains secteurs du territoire
2. Manque de connaissances au niveau de la submersion (cote de submersion, niveau d'eau)
3. Possible intrusion d'eau salée dans certaines nappes phréatiques du territoire
4. Lacunes en matière de sensibilisation continue auprès des citoyens et des élus relativement aux questions touchant l'érosion et la submersion côtière
5. Lacunes en matière d'expertise ou d'accès à celle-ci sur les différentes méthodes d'adaptation et de prévention au niveau local pour faire face aux risques côtiers à court, moyen et long terme (géomorphologie côtière, technique de génie traditionnel et génie végétal, hydraulique)
6. Lacunes au niveau des solutions envisageables pour gérer le bâti existant (routes, maisons, etc.)
7. Manque de concertation de l'ensemble des acteurs pour une gestion proactive et à long terme des aboiteaux
8. Structures de protection pas toujours optimales, souvent érigées au cas par cas en réponse à un évènement ponctuel ou continu ayant causé des dommages (sans vue d'ensemble ou vision du bien commun et sans tenir compte de l'impact sur les milieux naturel et bâti)
9. Impacts négatifs de l'érosion et de la submersion côtière sur l'économie locale (perte de terrain et coûts d'intervention, perte des usages)
10. Perte ou détérioration d'écosystèmes côtiers ainsi que des services écologiques rendus par ceux-ci, causée par l'érosion et l'artificialisation des rives (notamment avec les aboiteaux), l'expansion du réseau routier, la villégiature, le développement résidentiel et les plantes envahissantes
11. Sentiment des municipalités d'être peu outillées pour répondre aux demandes ou au besoin d'accompagnement des citoyens relativement aux méthodes d'adaptation permises pour diminuer l'impact des risques côtiers
12. Outils règlementaires inaptes à répondre aux besoins des municipalités en termes d'adaptation aux risques côtiers (politique de protection des rives et du littoral, schémas d'aménagement, plan d'urbanisme).
13. Lacunes associées au transfert des données scientifiques (cartographie des zones à risques,

notamment) auprès des MRC et des municipalités afin d'ajuster les outils règlementaires et de planification du territoire en tenant compte des prévisions climatiques relatives à la hausse du niveau des mers à moyen terme (2050)

14. Absence de plans d'adaptation municipaux aux risques côtiers

15. Manque d'écoute de la part de certains citoyens qui ne prennent pas en compte les recommandations des municipalités

16. Non-respect de la bande riveraine en milieu côtier dans certains secteurs du territoire (notamment déboisement et non-respect des distances minimales d'intervention par rapport à la ligne des hautes eaux).

17. Manque de ressources pour l'application règlementaire

18. Manque de vision d'ensemble relative au bien commun qu'est la côte

Cet ensemble de préoccupations a ensuite été rationalisé. Les réflexions, débutées en 2018 et reprises en 2020, ont abouti à une formulation de quatorze problèmes (le diagnostic) qui sont regroupés dans quatre grandes orientations. Ces orientations font références aux pistes de solution privilégiées pour répondre aux problèmes exposés.

**Tableau : Orientations et diagnostic - Érosion et submersion côtière**

<b>Orientations</b>	<b>Problèmes et diagnostic</b>
A- Poursuivre les efforts concertés d'acquisition de connaissances sur les processus d'érosion et de submersion côtière et leurs impacts sur le territoire	<p>-De nombreux secteurs du territoire sont soumis aux processus d'érosion et de submersion côtière, phénomènes dont l'ampleur et les impacts pourraient augmenter avec les changements climatiques (voir portrait)</p> <p>-Ces impacts sont de nature sociale (ex : perte de qualité de vie), économique (ex : perte de valeur des biens immobiliers) et écologique (ex : perte d'écosystèmes)</p> <p>-Les acteurs régionaux manquent d'informations pour bien tenir compte de ces risques côtiers pour gérer et utiliser le littoral. Cela est particulièrement vrai pour l'ouest du territoire et l'enjeu de submersion.</p>

Orientations	Problèmes et diagnostic
<p>B- Favoriser la concertation et miser sur la sensibilisation et le transfert de connaissances</p>	<p>-Plusieurs recherches en sciences sociales et en sciences naturelles qui portent sur l'évaluation des risques côtiers et sur l'adaptation aux changements climatiques ont eu lieu ou sont en cours sur le territoire. Mais l'appropriation des résultats de ces recherches par les acteurs régionaux reste un défi.</p> <p>-Les élus, les administrateurs municipaux et les citoyens manquent d'informations sur les phénomènes d'érosion et de submersion côtière et surtout sur les bonnes pratiques à adopter.</p> <p>-Les nombreux acteurs impliqués dans la gestion de l'érosion et de la submersion côtière (citoyens, acteurs municipaux, chercheurs, ministères, OBNL) n'échangent pas assez sur leurs besoins, leurs apprentissages et leurs stratégies.</p>
<p>C- Améliorer la gestion du territoire (planification, règlements, politiques) à l'échelle municipale afin de tenir compte des risques côtiers et des changements climatiques</p>	<p>-La prise en compte des risques côtiers passe, entre autres, par des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Le milieu municipal commence à intégrer ce type de mesure dans les outils de gestion du territoire à sa disposition, mais manque d'accompagnement pour le faire.</p> <p>-Certaines politiques, notamment la PPRLPI (Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables) ou outils réglementaires imposent un cadre d'intervention inadapté aux besoins des municipalités en termes d'adaptation et de prise en compte des risques côtiers. Ainsi la délimitation de la ligne des hautes eaux (LHE) associée à la PPRLPI ne tient pas bien compte de la dynamique du milieu maritime (marées, tempêtes, vagues, ...). La présence des aboiteaux a une influence sur les évènements de submersion qui n'est pas intégrée au cadre proposé. La prise en compte de la réelle capacité de gestion des acteurs locaux est aussi un enjeu.</p> <p>-Une partie du territoire a été gagnée sur la mer grâce aux aboiteaux. Les terres agricoles qu'elles protègent sont particulièrement menacées lors des épisodes de submersion et ces infrastructures subissent de l'érosion. L'entretien de ces infrastructures est un enjeu en raison, notamment, du mode de financement associé à cet entretien et des autorisations environnementales que ces travaux impliquent. Les acteurs régionaux constatent qu'il faudrait améliorer la</p>

Orientations	Problèmes et diagnostic
	<p>concertation de l'ensemble des acteurs pour favoriser une gestion proactive et à long terme des aboiteaux.</p> <p>-Des pertes et une détérioration des écosystèmes côtiers sont causées par l'érosion (<i>coastal squeeze</i>), l'artificialisation des rives (souvent liée aux mesures de lutte contre les phénomènes d'érosion), l'urbanisation (routes, villégiatures) et la gestion des aboiteaux.</p>
<p>D- Développer et mettre en œuvre des bonnes pratiques<sup>1</sup> de protection côtière</p>	<p>-Pour intervenir, soit de manière proactive (adapter les bâtiments, délimiter des zones de risques, ...) soit en réaction à des menaces directes (stabiliser une section de côte, rehausser une route), les acteurs du territoire constatent qu'ils manquent d'expertise, d'accompagnement et de ressources tant au plan administratif (demandes d'autorisation) que technique (choix des options). L'expertise technique est souvent inadaptée aux réalités du territoire de la TCR et il existe peu de guides de bonnes pratiques spécifiques aux particularités du territoire de la TCR.</p> <p>-L'échelle d'intervention ne tient pas toujours compte de la dynamique côtière ce qui peut générer des effets négatifs (inefficacité des mesures, impacts sur les territoires voisins)</p> <p>-Les inspecteurs municipaux et autres intervenants locaux manquent de formation et de connaissances relativement aux méthodes de prévention des risques côtiers et d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>-Les municipalités manquent de ressources pour faire de la prévention et faire appliquer les règlements ce qui favorise les usages inadaptés à la réalité côtière</p>

<sup>1</sup> Par « bonnes pratiques », nous entendons des pratiques de type protection des bâtiments, gestion de l'eau, contrôle de l'érosion, qui ont comme objectif l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques côtiers et qui s'appuient sur la connaissance et la prise en compte des écosystèmes et de la dynamique côtière.